



ÉCOLE DES COMMISSAIRES
DES ARMÉES

Galerie historique



INTRODUCTION

L'objectif de la « galerie historique » de l'école des commissaires des armées est de présenter aux élèves comme aux visiteurs, à travers des uniformes, des gravures, des documents et divers objets de métier, l'ancienneté et la permanence des missions et attributions des commissaires.

En effet, quelles que soient les circonstances historiques ou économiques, il a fallu, il faut et il faudra des hommes « avisés et compétents » pour s'assurer du bon emploi des deniers de l'Etat afin de satisfaire aux besoins des armées et des hommes qui la composent, en tous lieux et en toutes circonstances.

SOMMAIRE

- Vitrine 1 : Ancien régime – Révolution
- Vitrine 2 : Révolution – Consulat
- Vitrine 3 : Consulat
- Vitrine maquette Jonque
- Vitrine GPB « Tigre »
- Vitrine insignes du commissariat des armées
- Vitrine création du commissariat de l'Air
- Vitrine maquette « Le Gaulois »
- Vitrine 4 : Restauration – Second Empire
- Vitrine 5 : Second Empire – III^e République
- Vitrine 6 : 1^{ère} Guerre mondiale
- Vitrine 7 : 1^{ère} Guerre mondiale
- Vitrine 8 : Colonies entre deux guerres
- Vitrine subsistances
- Vitrine UMBC
- Vitrine solde (documents administratifs divers)
- Vitrine 9 : 2^{ème} Guerre mondiale
- Vitrine 10 : Période contemporaine

- Vitrine table : Evolution de la chaussure militaire et intendance aux FFA paire de brodequins de marche modèle 1912, 1917 modifié, 1952, 1960

VITRINE 1 : ANCIEN REGIME – REVOLUTION

(Rez-de-chaussée de l'Ecole des commissaires des armées)

(Description de la vitrine : de haut en bas et de gauche à droite)

- **Commissaire principal – 1560, (gouache)**
- **commissaires des guerres – 1624, (gouache)**
- **Affiche relative au recrutement – 1711 (fac-similé)**
- **Commissaires des guerres – ordonnance de 1767, (gouache)**
- **Commissaires des guerres – 1775-1776 et 1791, (gouache)**
- **Etat-major – 1786, (lithographie)**
- **Commissaire des guerres – 1746 (mannequin reconstitution) et ordonnance de 1767, (gouache)**
- **Commissaires des guerres – 1795, loi du 28 nivôse an III, (reconstitution)**



Au fur et à mesure du renforcement du pouvoir royal au détriment des structures féodales, se met en place une administration militaire s'appuyant sur des « commissaires » chargés de vérifier le bon emploi des subsides destinés au paiement des troupes,

Jean le Bon en 1351, puis Charles V, Louis XI, Louis XII en 1514 et François 1er en 1523 vont progressivement organiser et structurer les missions des commissaires des guerres afin d'accroître leur autorité.

Sous l'ancien régime, leur statut se précise et leurs attributions sont étendues, au-delà du service de la solde, aux autres services : d'abord les subsistances, puis l'habillement, le couchage, le campement, le fourrage, le chauffage et les hôpitaux.

En 1691, les 40 offices de commissaires sont remplacés par 180 charges de commissaires exigeant une « finance » (prix d'acquisition) de 30 000 livres.

Le port de l'uniforme est imposé aux officiers de l'armée royale par les ordonnances de 1729 et de 1736. Les commissaires, pour leur part, reçoivent leur premier uniforme « gris de fer » en 1746.

Ils ne sont réputés militaires qu'en 1767 et assimilés au grade de capitaine en 1783.

En 1788, le corps des commissaires comprend 23 commissaires ordonnateurs et 127 commissaires ordinaires, chargés de pourvoir aux besoins des corps de troupe.

La modification de l'organisation de l'état issue de la Révolution accroît les attributions des commissaires, mais le mode de recrutement diminue leur valeur.

La loi du 14 octobre 1791 institue un nouveau corps de :

- 23 commissaires ordonnateurs (rang de colonel) ;
- 23 commissaires auditeurs (rang de lieutenant-colonel) ;
- 134 commissaires ordinaires (rang de capitaine).

La loi de 1792 ne laisse aux commissaires que leurs attributions d'administrateurs militaires et fixe l'effectif à 40 commissaires ordonnateurs et 350 commissaires ordinaires.

TENUE DE COMMISSAIRE DES GUERRES - 1746

(reconstitution)

« ... les commissaires des guerres (porteront) dorénavant...des uniformes...d'un drap gris de fer ; parement rouges en botte, doublure rouge, avec un brodé d'or sur l'habit... »

La loi du 28 nivôse an III précise : *«...Lorsque les commissaires des guerres proclameront les lois ou des adresses aux armées, lorsqu'ils feront leurs revues, ou se présenteront devant les corps administratifs assemblés, ou enfin lorsqu'ils assisteront à quelque cérémonie civique ou militaire, ils seront toujours décorés du ruban tricolore et d'une médaille jaune, qui aura pour exergue, respect à la Loi. »*

TENUE DE COMMISSAIRE DES GUERRES - 1795 - loi du 28 nivôse an III

(reconstitution)

« ...les commissaires...seront revêtus de l'uniforme ci-après : Habit de drap bleu national, doublé de même couleur, sans revers, collet renversé de couleur écarlate, parements et pattes de même couleur que le collet, avec trois petits boutons uniformes, pattes de poches en travers de l'habit... »

VITRINE 2 : REVOLUTION – CONSULAT

- Inspecteur aux revues – règlement du 1er vendémiaire An XII
- Commissaire ordonnateur de division – 1798, règlement du 20 thermidor An VI,
- Lithographie de « l'Ecole de Mars » dispensant enseignement militaire et civil pendant la révolution
- Lithographie de quatre personnages en uniforme en 1797 dont un commissaire ordonnateur
- Aquarelle originale représentant deux commissaires des guerres



Arrivé au pouvoir, Napoléon Bonaparte entreprend de remettre de l'ordre dans l'administration militaire devenue pléthorique et anarchique.

Il crée un corps d'inspecteurs dont les attributions sont les suivantes :

- Le contrôle des effectifs et du service de la solde ;
- La surveillance administrative des corps de troupes ;
- La régularisation des dépenses de personnel.

En quelques mois, 150 000 hommes non présents sont rayés des contrôles.

INSPECTEUR AUX REVUES - 1803 - règlement du 1^{er} vendémiaire An XII
(reconstitution)

« ...l'uniforme des inspecteurs aux revues sera composé d'un habit de drap bleu national, piqué d'un huitième de blanc. L'habit boutonnera droit sur la poitrine et dégagera sur les cuisses... »

COMMISSAIRE ORDONNATEUR DE DIVISION 1798 - règlement du 20 thermidor An VI
(reconstitution)

«...l'habit des commissaires des guerres est bleu national, doublé de même, agrafé sur la poitrine. Collet renversé, monté sur un collet droit, de huit centimètres de haut...Les commissaires des guerres portent dans l'exercice de leurs fonctions, la décoration administrative militaire, en sautoir, sur l'habit. »

VITRINE 3 : CONSULAT – EMPIRE

(Rez-de-chaussée de l'Ecole des commissaires des armées)

(Description de la vitrine : de haut en bas et de gauche à droite)

- **Commissaire des guerres - 1793, règlement du 1^{er} vendémiaire an II (reconstitution)**
- **Buste habit de tambour major et chapeau à plumet (reconstitution)**
- **Shako du Génie - 1812 (reconstitution)**
- **Tableau de quatre aquarelles – Commissaires des guerres An VII – An XI**
- **Aquarelle originale – Commissaires des guerres, Garde de l'Assemblée nationale**



Bonaparte instaure en même temps un corps de commissaires des guerres :

TENUE DE COMMISSAIRE DES GUERRES - 1793

(reconstitution)

« ...L'uniforme des commissaires des guerres sera composé d'un habit de drap bleu ciel, d'une veste et d'une culotte de drap blanc... »

(Règlement du 1^{er} vendémiaire an II).

Leurs attributions sont les suivantes :

- Levée des contributions en pays ennemi ;
- Police des étapes et des convois militaires ;
- Equipages (vivres, artillerie, ambulances) ;
- Etablissements militaires, hôpitaux, prisons ;
- Surveillance de tous les approvisionnements ;
- Distribution de tous les équipements, vivres, fourrages, habillement, équipements ;
- Vérification des dépenses résultant de ces distributions.

De 310 en 1800, ils passent à 360 en 1808 pour être 484 à la fin de l'Empire.

Les candidats au recrutement doivent être âgés de 21 au moins, de justifier de trois ans dans les troupes, être officiers et subir un examen en éléments de mathématiques et sur la théorie de l'administration.

Devant les graves lacunes constatées dans l'approvisionnement des troupes, toujours assuré par des entrepreneurs civils, Napoléon décide de militariser la chaîne d'approvisionnement, en commençant en

1806 par la création de cinq compagnies d'ouvriers d'administration. En 1807, le transport et les hôpitaux sont également militarisés et mis sous le contrôle des commissaires.

VITRINE MAQUETTE

JONQUE

Don du CRG2 GIARD (promotion 1927)

VITRINE INSIGNES DU COMMISSARIAT DES ARMEES

PROTOTYPES DE BRODERIES POUR LA TENUE DE COMMISSAIRE GENERAL DES ARMEES

Epaulettes, attributs de collet, attributs de passants d'épaule, attributs de casquette

Lors de la création du Service du commissariat des armées en 2010, il a été décidé de retenir une symbolique commune aux trois commissariats d'origine et à l'interarmées. On retrouve donc dans les attributs du SCA :

- le bleu et le faisceau interarmées ;
- le brun loutre, la feuille d'acanthé et l'étoile des commissariats

VITRINE GPB « TIGRE »

GILET PARE-BALLES TIGRE

CASQUE COMPOSITE « ADAPTE IL » (INTENSIFICATEUR DE LUMIERE)

Ces équipements sont les plus récents mis en service (Afghanistan, Mali).

Le GPB est dit de « classe IV », c'est-à-dire que les plaques balistiques en céramique arrêtent les balles perforantes de 7.62 mm. Le pack souple, composé de plusieurs couches de tissu synthétique, arrête les projectiles et les éclats à basse vitesse.

Son poids est de 13,5 kg, il est livré avec de nombreuses pochettes (chargeurs, grenades, radio...). Au total la charge du combattant dépasse souvent les 40 kg (GPB, armement, munitions, optronique, radio, eau...).

Sur le casque, l'absence de visière permet l'usage de l'optronique de visée.

Les dernières évolutions sur les matériels ont été réalisées par le commissariat, en étroite collaboration avec la Section technique de l'armée de terre (STAT, les industriels et les troupes).

Au final ayant un usage restreint durant la première guerre mondiale, la « cuirasse » est rapidement tombée en désuétude. On peut toutefois signaler l'usage de gilet et de pantalon de protection balistique par des équipages de bombardiers américains.

L'usage du gilet pare-éclat devient systématique chez les américains lors de la guerre du Viêt-Nam, la préservation du soldat, engagé hors du territoire national, devenant un enjeu de plus en plus important.

L'usage généralisé de la protection balistique dans l'armée française est associé aux opérations extérieures, au Liban au début des années 80, lors de la première guerre du Golfe en 1990, en Ex-Yougoslavie les années suivantes et en Afghanistan au milieu des années 2000.

Lors de chaque opération majeure, le service du commissariat a dû faire preuve d'une grande réactivité pour répondre aux exigences de l'état-major et des spécificités de l'engagement d'une part et des évolutions technologiques d'autre part.

Pour le donneur d'ordre, il convient de fixer très précisément les critères de choix en matière de niveau de protection (performance de la protection et zones du corps protégées) et la mobilité (poids et ergonomie).

VITRINE BASSE CREATION DE L'ECOLE DU COMMISSARIAT DE L'AIR

- Note de création de l'ECA du 28 octobre 1952
- Médaille de l'ECA
- Trois photographies (prise d'armes, casernement et entrée de l'école de l'Air)
- Article de presse bilan 1964-1964

VITRINE MAQUETTE

Le Gaulois - réalisée à Oran en 1915

VITRINE 4 : RESTAURATION - SECOND EMPIRE

- **Habit de petite tenue, sous-intendant militaire – 1822-1837 (buste)**
- **Ouvrier d'administration tenue réglementaire 1828 (reconstitution)**
- **Habit de grande tenue commissaire principal marine – second Empire**
- **Glaive troupes à pied modèle 1831**
- **Présentoirs de boucles de ceinturons de cérémonie**
- **Tableau de quatre aquarelles Commissaires des guerres et Intendants 1822-1854**



Le licenciement de l'armée impériale en 1815 s'accompagne de la suppression des corps de commissaires des guerres et d'inspecteurs aux revues, par l'ordonnance du 27 juillet 1817 qui crée le corps des intendants militaires.

En 1823, les troupes d'administration et d'ouvriers sont reconstituées sous la forme d'un bataillon temporaire, qui est officialisé en 1830. Les sections spécialisées participeront à toutes les campagnes et expéditions du XIX^e siècle.

A partir de 1853, le corps de l'intendance est assisté par des officiers d'administration destinés à armer les bureaux de l'intendance, avec la militarisation des commis. Ces officiers sont chargés de la gestion et de l'exécution des services des hôpitaux, subsistances, habillement et campement.

La subordination des intendants reste floue entre le temps de paix (subordination au ministre) et le temps de guerre (subordination au commandement militaire). Ce manque de doctrine claire va conduire à de fortes déconvenues lors de la guerre de 1870.

TENUE D'OUVRIER D'ADMINISTRATION - 1828 (reconstitution)

Shako, havresac, giberne

HABIT DE PETITE TENUE, SOUS-INTENDANT MILITAIRE - 1822-1837

L'ordonnance du 18 septembre 1822 précise que « ...l'habit sera couleur bleu de roi, avec la broderie argent et la ceinture de soir blanche avec franges argent... »

HABIT DE GRANDE TENUE COMMISSAIRE PRINCIPAL DE MARINE

Second Empire

Auparavant effet de petite tenue, l'habit à deux rangs de neuf boutons est depuis 1848 le vêtement de grande tenue et de petite tenue. Bien qu'il soit prévu en drap bleu par le décret impérial du 29 janvier 1853, la mode le veut en drap noir dès le milieu du second empire, et ce jusqu'en 1923 ! L'article 31 du décret donne comme distinctives au commissariat la feuille de chêne et la vigne en broderie argent. Les boutons et les ornements de retroussis sont en métal assorti, avec l'ancre sommée de la couronne impériale. Seul ce dernier détail différencie l'habit du modèle de la deuxième république. Les officiers des corps techniques ne portent pas l'épaulette, le commissaire principal distingue son grade par la broderie au collet, aux parements et à l'écusson de taille.

VITRINE 5 : SECOND EMPIRE - III^E REPUBLIQUE

- Epée d'intendant militaire – modèle 1872
- Intendant militaire divisionnaire tenue de campagne – 1880
- Officier d'administration de 1^{er} classe des subsistances militaires, grande tenue – 1910
- Bonnet de police visière de sous-intendant – modèle 1844 (reproduction)
- Reproduction du « Petit Journal »
- Reproduction – Contrôleur d'Administration (Edouard DETALLE)
- Reproduction – Commissaires et ouvriers militaires (Edouard DETALLE)
- Tableau 4 aquarelles – Intendants de 1^{ère} classe et Intendants généraux
- Ouvrage descriptif des effets d'habillement du 15 mars 1879



Après le désastre de 1870, l'organisation de l'armée est profondément réformée par les lois du 14 juillet 1873 et du 16 mars 1882 visant à améliorer dès le temps de paix la coordination entre le commandement et les services :

- L'administration est soumise au commandement ;
- Le service de santé devient autonome ;
- Un corps de contrôle indépendant est créé.

L'effectif de l'intendance est de :

- 7 intendants généraux ;
- 30 intendants militaires ;
- 100 sous intendants de 1^{ère} classe ;
- 110 sous intendants de 2^{ème} classe ;
- 50 adjoints à l'intendance militaire.

En 1875, les écoles d'officiers d'administration et des officiers des subsistances installées à Vincennes sont regroupées sous le nom d'école d'administration militaire.

En 1905, le corps des officiers d'administration est fusionné avec celui des officiers d'administration du service de l'artillerie (depuis l'ancien Régime, le service de l'Artillerie est chargé de la conception, de la réalisation et de l'entretien de l'armement, on peut considérer qu'il est « l'ancêtre » de la DGA et de l'arme du Matériel).

INTENDANT DIVISIONNAIRE

L'intendant divisionnaire porte un képi « polo » brodé, un dolman, une culotte d'officier garance et une paire de bottes.

Outre leur aspect purement décoratif, les brandebourgs ornant le devant du dolman devaient apporter une relative protection contre les coups de sabre (coups donnés en « taille » et non en « pointe »).

Sous la troisième République ces officiers portent une tunique à deux rangées de boutons.

En 1883, ils reçoivent un dolman à collet garance (petite tenue). En 1900, le collet disparaît et est remplacé par une étoile. Cette étoile est désormais la marque distinctive de l'administration dans l'héraldique de l'armée de terre.

AU MUR

Tableau général des uniformes armements et équipements de l'armée française en 1826

VITRINE 6 : 1^{ère} Guerre Mondiale

- Calotte métallique, notice technique
- Casques Adrian Mle 15 avec plaque Infanterie, plaque Intendance, plaque Service de santé
- Exemplaires des revues « l'Illustration » du 3 juillet 1915 et du 30 octobre 1915 et « la Vie parisienne » présentant le casque Adrian,
- Appel à l'effort de production dans les usines fabriquant le casque
- Fiches analysant les conditions d'exécution des marchés de casques au 30 juin 1916
- Tableau 4 aquarelles – Intendants 1870, 1888 et 1913



LIEUTENANT D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTE

Tenue bleu horizon

1918

BUSTE

TENUE DE COMMIS - OUVRIER D'ADMINISTRATION

1916

Soldat de la 24^{ème} COA

Vestige, avec la cuirasse, de l'armure du moyen âge, alors qu'il disparaît pour l'infanterie vers la fin du XVI^e siècle, le casque est resté l'apanage des cavaliers. Au XIX^e siècle, la protection de la tête pour les troupes à pied est assurée par une coiffure qui devient de moins en moins efficace (bonnet à poil, shako, képi mou...).

Dès la stabilisation du front et l'emploi massif de l'artillerie qui l'accompagne, il est constaté un nombre très important de blessures à la tête et il devient indispensable de protéger le combattant par un casque.

Dans un premier temps, l'état-major demande à l'intendance de réaliser (on parlerait aujourd'hui d'urgence opérationnelle et d'adaptation réactive) une simple calotte métallique à disposer sous le képi en attendant la conception et la fabrication de casques plus efficaces.

L'intendant général ADRIAN va faire réaliser le casque qui va entrer sous son nom dans l'histoire des armées françaises en devenant le symbole de la « grande guerre ». Exploit technique et industriel parmi de nombreux autres, ce casque va être réalisé à plus de 20 millions d'exemplaires pour être distribué aux armées françaises et alliées (belges, roumaines, italiennes, russes...).

L'aspect esthétique n'a pas été négligé, ses concepteurs se seraient en effet inspirés de la « bourguignote » des armées de la fin du moyen-âge (à comparer au casque plat des troupes britanniques). On peut également remarquer le cimier et l'insigne d'arme ou de service en tôle emboutie fixé sur le devant de la calotte.

Les Allemands, engagés dans la même démarche pour remplacer leur casque à pointe en cuir bouilli, ont produit un casque beaucoup plus enveloppant, sur l'avant duquel une plaque de protection supplémentaire peut être fixée, ce sera le « casque à boulons ».

ENTRE VITRINES

SOUS-AGENT DU COMMISSARIAT DE LA MARINE MANTEAU MAC FARLANE - 1891



Le sous-agent du commissaire est le précurseur des officiers du corps technique et administratif de la Marine (OCTAM). Il porte un manteau à pèlerine qui a remplacé le vieux caban du genre duffle-coat. L'appartenance à un corps administratif est indiquée par la couleur argent et des boutons. Au bas des manches, les parements écarlates identifient un agent du commissariat. Quinze ans plus tard, les parements « azur, écarlate et pensée » des différentes branches sont supprimés et les galons directement portés sur le drap de fond.

VAREUSE D'INTENDANT MILITAIRE

Buste
1918

MANNEQUIN D'UN FANTASSIN EN TENUE « BLEU HORIZON » 1^{ère} Guerre mondiale



BUSTE

HABIT DE GRANDE TENUE DE COMMISSAIRE DE 1^{ERE} CLASSE DE LA MARINE 1902

Depuis l'Empire, les commissaires, non combattants, n'ont droit ni à l'or ni aux épauettes, attributs de commandement des officiers de vaisseau à l'instar du sabre. Le XIX^e siècle voit une lente évolution pour ressembler le plus possible à ces derniers. A la fin, la seule distinction est cet argent, que les intendants militaires puis les commissaires continuent à porter. En 1889, les officiers des corps techniques, dits assimilés, obtiennent de porter une patte d'épaule brodée des motifs symboliques de leur corps autour d'une ancre. Les commissaires continuent à porter l'argent sur leurs broderies, leurs boutons, leurs galons. Tout change avec le décret du 13 mai 1902. Le rapport au président de la république s'appuie sur les difficultés rencontrées en escale pour identifier les niveaux de responsabilité en comparaison avec les marines étrangères, notamment avec l'absence d'épauettes. Au final, après l'adoption du nouveau modèle, il est en pratique impossible de distinguer la fonction au premier coup d'œil. Cependant les commissaires ont enfin le droit à l'or et aux épauettes, sans l'ancre, apanage des officiers de vaisseau, ni les broderies sur velours distinctif, ni baguette. Les broderies conservent le chêne et la vigne traditionnels depuis la restauration, la feuille étant toujours représentée repliée, ce qui la fera souvent confondre avec la feuille d'acanthe.

L'habit d'un commissaire est brodé au collet et aux parements. Les ingénieurs ont déjà le velours noir depuis l'Ancien régime, celui des commissaires est choisi de nuance brun loutre, autre teinte foncée, alors que rien dans l'histoire ne justifie cette couleur, mais la mode est au sombre pour les notables, la couleur préférée des classes populaires. Les administrateurs des affaires maritimes, qui se détachent du commissariat le 7 octobre 1902, reçoivent en 1904 le velours gris cendré.

VITRINE 7 : 1^{ère} Guerre Mondiale

- **Plastrons de cuirasse de cavalerie modèle - 1828**
- **Projet de cuirasse abdominale complète et notice technique**
- **Méthode de vérification des comptes des corps de troupe rédigée par l'intendant Adrian**
- **Reproduction de la revue « La Vie Parisienne » reprenant le casque Adrian**
- **Grande aquarelle originale présentant les baraquements Adrian**
-



INTENDANT GENERAL

Grande tenue bleu horizon avec épée
1918

VAREUSE D'INTENDANT MILITAIRE

Buste et casque avec insigne Intendance

Quasiment abandonnée depuis la fin du Moyen-Age pour les troupes à pied, à l'exception notable des sapeurs, la cuirasse va être de nouveau utilisée lors de la grande guerre. En effet la stabilisation du front, entraînant la fin des marches et du combat de mouvements, ainsi que l'usage intensif de l'artillerie et les combats au corps à corps lors des attaques de tranchées vont lui redonner toute son utilité.

Concepteur du modèle, l'intendant général ADRIAN est à l'origine de nombreuses avancées techniques visant à la protection du combattant (casque, cuirasse, baraque démontable, etc.)

Outre la cuirasse « réglementaire », il est à noter que des fournisseurs civils proposaient directement aux soldats des cuirasses et d'autres dispositifs de protection balistique dans leur catalogue (par exemple, la Manufacture d'armes et cycles de Saint-Etienne). On peut apprécier la modularité du modèle ADRIAN, que l'on retrouve dans les gilets pare-balles actuels.

ENTRE VITRINES



- **Maquette de la cuisine roulante de Napoléon 1^{er}**

Vitrine basse Grande Guerre



- **Maquette de cuisine roulante modèle 1916**
- **Casque récupéré sur le front**
- **Visière de protection des yeux « DUNANT » pour casque Adrian**
- **Encrier de bureau de l'Intendant Adrian**

Au mur

- **Mouchoir d'instruction militaire n°7 « Hygiène en campagne »**

VITRINE 8 : Entre deux guerres - Colonies

- Casque colonial modèle 1931, Képi
- Reproduction gravure – Commissaire de 2^o classe des Troupes coloniales- 1901-1906
- Chapeau de brousse (Indochine – Algérie, OM jusqu’à la fin des années 70)
- Quart colonial
- Description des effets d’habillement à l’usage du corps de troupe du 15 mars 1879
- Fanion de la section des commis et ouvriers des armées coloniaux (COACX) d’extrême orient
- Décorations de l’Intendant général CUENANT



MANNEQUIN D’INTENDANT MILITAIRE DES TROUPES COLONIALES AUX COLONIES
1929

MANNEQUIN DE LIEUTENANT-COLONEL D’ADMINISTRATION DES TROUPES COLONIALES

Tenue de sortie 1930

A l’instar de l’intendance Métropolitaine, l’intendance des troupes coloniales a une histoire très riche. Elle est, en effet, l’héritière de l’administration mise en place par Richelieu à partir de 1626 dans le cadre de sa charge de « grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France » face à l’Amirauté en 1626.

Dans les colonies, au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, l’autorité royale va progressivement se substituer aux compagnies privées en s’accompagnant de la mise en place de structures administratives permanentes, en particulier avec le système initié par COLBERT sur le modèle d’organisation de la

Marine (grande ordonnance du 15 avril 1689). Jusqu'en 1763, les troupes des colonies ont ainsi été administrées par le département de la Marine. En 1763, après la guerre de sept ans, CHOISEUL va profondément réformer le système administratif colonial qui se stabilisera sous la forme d'un double système administratif, civil et militaire. Après les bouleversements de la révolution et de l'Empire, la monarchie va reprendre une politique coloniale active. Le système d'administration dual est supprimé au profit du gouverneur civil, la Marine reprenant pour sa part la responsabilité de la défense des colonies avec ses régiments d'Infanterie de marine. De 1822 à 1882, les commissaires de la Marine placés auprès du Gouverneur en tant d'ordonnateurs vont laisser le souvenir d'une administration particulièrement efficace.

Après la subordination de l'intendance métropolitaine au commandement des troupes décidée par la loi du 16 mars 1882, la subordination de l'administration des colonies passe du Gouverneur à celle du commandant des troupes. En 1889, le cadre colonial du commissariat de la Marine est transféré au département des colonies sous le nom de commissariat colonial.

En 1901, il est décidé de créer une véritable armée coloniale. Après avoir envisagé de rattacher cette armée au ministère des colonies, les troupes de marine sont finalement placées, avec leurs état-major et services, sous l'autorité du ministère de la guerre. Il est créé un commissariat des troupes coloniales, conservant une part importante des attributions administratives et maritimes de l'ex-commissariat colonial. Dans un but de simplification, ses attributions s'alignent progressivement sur celle de l'intendance métropolitaine, tous en conservant des spécificités locales. En 1906 le commissariat est transformé en Intendance des troupes coloniales, avec un système de recrutement pour les intendants et les officiers d'administration analogue à celui de la métropole. Pour des raisons d'efficacité, l'intendant est l'ordonnateur unique des trois grands services autonomes (intendance, service de santé et artillerie).

L'intendance coloniale va traverser les grandes crises du siècle, dont les deux guerres mondiales – durant lesquelles les colonies joueront un rôle militaire et économique primordial – et la décolonisation. Sa mission accomplie, elle est supprimée en 1966 et ses membres, perdant l'ancre de marine associée à la feuille d'acanthe, intègrent l'intendance métropolitaine.

Les mannequins portent des tenues de couleur blanche, propres aux colonies et aujourd'hui à l'outre-mer (connues sous les surnoms de « grand blanc » et de « petit blanc »).

Le couvre képi avec couvre nuque en toile beige, progressivement décoloré par le soleil et les lavages est à l'origine du képi blanc de la Légion étrangère

L'entre deux guerres est la période faste et l'apogée de l'Empire français dont le point d'orgue sera l'exposition coloniale de 1931 à Paris.

Cette période « coloniale » va susciter une importante littérature chez les administrateurs militaires qui vont établir des réglementations spécifiques à chaque territoire (par exemple, memento de l'officier d'intendance en Tunisie ou le memento de l'officier d'intendance en Algérie...) mais aussi chez les romanciers comme Pierre LOTI, Pierre BENOIT, Joseph PEYRE, Ernest PSICHARI, CELINE ou Albert LONDRES.

A TERRE

Moulin à café grand volant – Intendance 1948

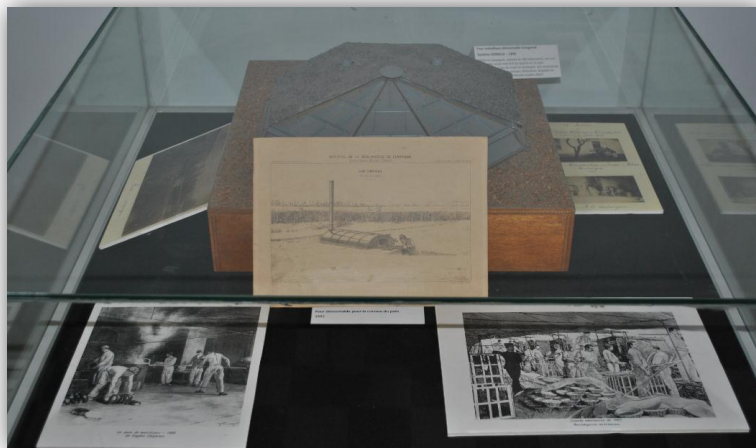
VITRINE SUBSISTANCES

- **Mesure du calcul rapport pain volume poids**
- **Manuel du cuisinier militaire de J Laribe d'Arval - 1962**
- **Boulangerie militaire Alger - 1906**
- **Panière et paneton**
- **Pain de guerre**
- **Sac de Farine 4 kg – Indochine**
- **Paquets de tabac et cigarettes de ration (1^{er} & 2^{ème} GM, années 60-80) & pipe**
- **Fiole d'eau de vie de ration (jusqu'au début des années 80)**



VITRINE UMBC

- **Gravure matériels et boulangerie de campagne système Gestrete - 1882**
- **Maquette four métallique démontable système Godelle - 1880**



La fourniture du pain, aliment principal de la population française pendant des siècles, a toujours été une des missions majeures du service des subsistances.

Préliminaire indispensable à l'engagement au combat, le ravitaillement des troupes a toujours été une préoccupation du commandement et de l'Etat. Si les troupes féodales, avec des engagements limités dans le temps et dans l'espace, menés par des nobles venant se mettre avec armes et bagages au service de leur suzerain, ne nécessitaient pas la mise en œuvre d'un service régulier de subsistance, les premières armées réglées l'ont rendue nécessaire, ne serait-ce que pour éviter les exactions auprès des populations amies.

La fourniture assurée du pain, du sel, du tabac, du vin a donc longtemps fait partie de la rétribution du soldat. Le prix de ces denrées de première nécessité a donc rapidement fait l'objet d'un retrait sur le montant de la solde pour être massifié et géré au niveau du corps de troupe. L'intendance ou le commissariat ont donc toujours eu la double mission de contrôler la régularité des opérations comptables et d'assurer une fourniture régulière des denrées, afin de limiter la dépendance des troupes vis-à-vis du marché ou des infrastructures.

Le pain, frais ou sec, est selon l'usage trempé dans la soupe pour être consommé. Sur les bâtiments, le pain « biscuit » est généralisé afin de favoriser sa conservation. On retrouve ce biscuit sous la forme de « pain de guerre » pour l'Armée de terre.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, les progrès industriels permettent la conception de fours de campagne transportables qui assure un approvisionnement plus régulier en pain frais.

Lors de la grande guerre, des boulangeries militaires industrielles sont installées en arrière des lignes, notamment dans les camps de Champagne. Des éléments de ces boulangeries sont encore visibles dans l'enceinte de l'établissement du commissariat des armées (ELOCA) de Châtres

Les retours d'expérience (RETEX) de première guerre du Golfe ont mis en évidence le besoin de moyens de soutien projetables adaptés à un engagement massif outre mer. De ce constat est né le concept du « module 150 », destiné à assurer l'autonomie d'une unité tactique de 150 hommes, soit une compagnie. Ce module 150 comprend : une remorque douche 8 cabines assurant sa propre production d'eau chaude (RD 3000), un élément tracté de cuisson (ETRAC), une laverie de campagne (UTLC avec lave linge et sèche linge). Ces équipements sont complétés par des conteneurs destinés au matériel de campement (tentes modulables, lits et mobilier de campagne). Aux modules 150 peuvent s'ajouter des matériels plus lourds servis par les spécialistes du régiment du soutien du combattant (RSC) de l'Armée de terre, ancienne formation du commissariat de l'Armée de terre, basé à Toulouse. Parmi ces matériels on trouve les « éléments lourds de cuisson » pour 500 hommes (ELC 500) et les unités mobiles de boulangeries de campagne UMBC (1000 hommes et 10 000 hommes), installés en conteneurs. Enfin, pour les petites unités isolées, il existe des modules « trente hommes » (remorque avec cuisson, lave linge et douche)

Les UMBC 10 000 viennent de disparaître pour ne conserver que des UMBC 1000, plus adaptées aux volumes actuels de projection.

Ces boulangeries de campagne ont permis d'assurer quotidiennement dans les Balkans, en Afghanistan ou en Afrique, l'approvisionnement en pain frais des unités françaises et étrangères engagées.

La fabrication du pain de guerre des rations est sous-traitée auprès d'industriels civils, avec une capacité permanente d'adaptation au goût des consommateurs. Ces biscuits sont assemblés avec les autres composants des rations de combat dans le centre de production d'Angers (ELOCA).

Le volume des matériels de projection et du stock de rations à entretenir par le service du commissariat des armées dans ses ELOCA est déterminé par les cibles capacitaires tirées du Livre blanc.

VITRINE BASSE MATERIELS DE CAMPAGNE MODULE 150 HOMMES

- **Maquette remorque douches (RD3000)**
- **Remorque cuisine (ETRAC)**
- **Remorque laverie (UTLC)**

AU MUR

Mouchoir d'instruction militaire n° 6 « Réserves »

VITRINE BASSE RATIONS

- **Ration combat individuelle réchauffable**
- **Ration lyophilisée**
- **Ration d'urgence**
- **Ration de survie**



AU MUR

Mouchoir d'instruction militaire n° 8 « Revue de détail »

VITRINE SOLDE (DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS)

- **Rolle des monstres et revues passées à Vic le 28 janvier 1676**
- **Règlement concernant le décompte du soldat 1er janvier 1766**
- **Ordonnance pour augmenter la solde des lieutenants des compagnies de bas officiers et fusiliers de l'hôtel royal des Invalides 16 novembre 1793**
- **Livret de solde ouvert le 7 novembre 1950 au nom de Duchet**
- **Bulletin des lois n°122 sur la solde des troupes 23 floréal an V**
- **Carnet de prêt 1^{ère} escouade 89^{ème} RI 1906**
- **Livret individuel du sergent MONTHUS, 18^o section Commis et ouvriers des Armées**

Ces différents documents montrent la continuité des missions des commissaires dans le domaine de la solde et des droits individuels (réglementation, mise en œuvre et contrôle).



AU MUR

Mouchoir d'instruction militaire n° 5 « Artillerie »

VITRINE 9 : 2^{ème} GUERRE MONDIALE

- Tenue de Tirailleur algérien, division de Constantine (reconnaisable aux « tombeaux » jaunes de son boléro) - 1939
- Intendant général tenue de campagne - 1940
- Plaque insignes de spécialité, armée de Libération - 1944
- Casque Adrian - 1926 - 37
- Réchaud collectif portatif à essence type CDF - 1952
- Moulin à café, type comptoir
- Boîte contenant des cachets identificateurs pour la réception des marchés de cuir
- Boite de calcul de la solde 1939-1945
- Avis aux producteurs, commerçants et consommateurs de l'Intendance des FFI
- Appareils à poinçonner



TENUE DE TIRAILLEUR ALGERIEN DIVISION DE CONSTANTINE (reconnaisable aux « tombeaux » jaunes de son bolero)
1939

La tenue s'inspire des vêtements locaux traditionnels : « chéchia » rouge, veste et gilet avec des parements, ceinture de flanelle rouge, pantalon ample « sarouel ». Les couleurs varient en fonction des unités : tirailleurs (troupes indigènes) et zouaves (troupes européennes) pour l'infanterie et les spahis (troupes indigène de cavalerie).

INTENDANT GENERAL

Cet intendant général, à la veille de la seconde guerre mondiale, est dans une tenue qui est restée très proche de celle de la fin de la grande guerre, la différence étant évidemment l'adoption de la couleur kaki que l'on peut comparer avec le bleu horizon de la tenue d'officier d'intendance 1916.

Le casque ADRIAN a fait l'objet de plusieurs modifications techniques (modèles 1926 et 1937) : il est embouti d'une seule pièce au lieu d'un assemblage de trois pièces distinctes (calotte, visière et nuquière), les insignes d'armes et de spécialité sont réduits, la crête est conservée.

Il est accompagné d'objets liés au travail quotidien de l'administration militaire :

- Tampons de marquage des produits et échantillons dans le cadre de la réception des marchés de cuir.

Aujourd'hui, la passation de la quasi-totalité des marchés d'équipements, d'habillement et de vivres opérationnels est assurée par le Centre d'Expertise du Soutien du Combattant des Forces – CESCOF - (spécifications techniques, appel d'offres, attribution du marché, réception des articles, certification du service fait) avec les différents Etablissement logistique du Commissariat des Armées – ELOCA - en appui pour le stockage, l'entretien et la distribution. Les marchés de prestations de service relèvent pour leur part de la responsabilité des Plateformes Achats Finances – PFAF - sous l'autorité du Centre d'Expertise du Soutien Général des Armées – CESGA -.

- Boite calculatrice de solde, qui par un ingénieux système de réglettes, curseurs et rouleaux mobiles permet de calculer les droits en fonction du grade et la situation de famille. On peut considérer ce calculateur comme l'ancêtre des dispositifs mécanographiques des années 50 puis des équipements électroniques qui sont mis en œuvre à la fin des années 60.

Le traitement des droits individuels en Interarmées est une des missions particulièrement importantes qui incombent au service du commissariat des armées (SCA). Elle est assurée par le service ministériel des droits individuels (SMODI) au niveau central, la mise en œuvre étant menée par des établissements spécialisés : centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement (CAMID), service exécutant de la solde unique (SESU), centre interarmées de la solde (CIAS) et l'établissement d'édition, d'impression et d'archivage du commissariat des armées (EDIACA).

Les autres objets exposés illustrent le rôle du commissariat dans la satisfaction des besoins quotidiens du combattant : subsistances, campement...

AU MUR

Affiche Appel du 18 juin (reproduction)

VITRINE 9 : PERIODE CONTEMPORAINE



TENUES BARIOLEES

« Zone désertique »

« Centre Europe »

1991 - 1992

Le camouflage répond à des principes bien connus de modification des perceptions : « déstructurer » pour l'œil et le cerveau, la forme d'un objet afin de le rendre moins identifiable, d'une part, et intégrer cet objet dans son environnement, d'autre part.

Il s'agit donc de jouer sur la forme, la taille et la couleur des taches, le cerveau ayant tendance à « fondre » les formes et les couleurs avec l'augmentation de la distance de perception. Malheureusement, il n'existe pas encore de bariolage « universel ».

Comme tout uniforme, la tenue de combat a également un rôle d'identification ami/ennemi.

Ayant connu ses balbutiements lors de la première guerre mondiale, le principe du tissu bariolé pour les tenues de combat a systématiquement été mis en œuvre par les belligérants allemands, britanniques et américains lors du deuxième conflit mondial.

A l'issue de la guerre, l'Armée de terre a pour sa part adopté en 1947 un motif de bariolage spécifique aux unités parachutistes qui connaîtra une très grande notoriété suite aux guerres de décolonisation en Indochine et en Algérie. Peu de temps après la fin de la guerre d'Algérie, les tenues bariolées ont été abandonnées. Toute l'Armée de terre doit dorénavant porter la tenue kaki puis « vert OTAN ». Toutefois, certaines unités (Légion, Troupes de Marine, forces spéciales notamment) continueront porter outre-mer la fameuse tenue « léopard ».

Lors de la première guerre du Golfe, l'armée française, ayant abandonné depuis longtemps ses tenues de combat adaptées à l'environnement désertique, a dû faire réaliser des tenues spécifiques dont le motif s'est montré particulièrement efficace comparé à celui des autres forces (à la fin de la guerre, les forces américaines choisiront un nouveau motif, plus proche du français).

Dans la foulée, l'engagement en Ex-Yougoslavie a motivé l'adoption du bariolage « centre Europe », pour répondre à des besoins opérationnels ainsi qu'à une forte attente des unités pour des raisons psychologiques, le coloris vert OTAN étant jugé désuet et moins efficace.

En Afghanistan, ce motif a été confronté à des concepts plus récents (pixellisation des taches de couleurs en particulier). Une évaluation menée conjointement par la section technique de l'Armée de terre (STAT) et le CESCOF en 2011 a démontré que ce procédé n'apportait pas d'amélioration significative. De plus, les RETEX ont également mis en évidence l'efficacité du bariolage actuel dans un environnement rocailleux.

La confection de tissus bariolés répond à des exigences techniques très strictes : résistance mécanique du tissu, persistance des teintures au lavage, colorimétrie, réflectance infrarouge, traitement antimoustique, résistance au feu, imperméabilité, etc. chaque spécification pouvant avoir un impact sur les autres.

Afin de disposer d'éléments objectifs, le SCA dispose, au sein de l'ELOCA d'Angers, d'un laboratoire spécialisé qui joue un rôle important dans la spécification des normes techniques et l'évaluation des produits proposés par les industriels.

Concernant la tenue de sortie, depuis la dernière guerre, la tenue des commissaires est identique à celle des autres officiers des armées concernées. La différence se fait par les attributs (pattes de cols, épaulettes, képi, métal des boutons et des galons. En 1990, pour la tenue terre de France, conçue pour réduire les coûts de réalisation, les attributs distinctifs ne sont plus réalisés en tissu brodés et cousus mais par des écussons métalliques fixés par des épinglettes. Les épaulettes sont remplacées par des fourreaux souples, bleu foncé pour les commissaires, bleu foncé ou gris cendré pour les officiers du corps technique et administratif et les sous-officiers du commissariat.

Les commissaires des armées portent depuis le 1^{er} janvier 2013 la tenue interarmées bleu marine, avec deux rangées de quatre boutons et la casquette blanche, avec les attributs spécifiques (insigne interarmées broché de l'étoile de l'administration entouré de feuilles d'acanthe.

AU MUR

Onze illustrations « Aérostation militaire et armée de l'Air (reproduction)
Photographie école de l'Air après-guerre 1946

VITRINE TABLE : REALISATIONS ADRIAN ET INTENDANCE AUX FFA

- Schémas des baraquements Adrian
- Reproduction de documents d'époque
- Photographie de l'Intendant ADRIAN
- Ordre du jour de l'Armée signée Général de Lattre
- Registre d'ordre de la direction de l'Intendance des TOA
- Paquet de cigarettes Eléphant, Nordland
- Brouillard JMO de la direction de l'Intendance de l'armée B
- Médaille commémorative présence du Commissariat à Berlin

AU MUR

Huit gouaches illustration de la carrière d'un commissaire de la Marine (reproduction, 4014 002 0002)

BUREAU DU DIRECTEUR

Affiche allégorique à la gloire de l'armée Française
Statuette en bronze représentant un sauvage à l'affut

SALLE D'HONNEUR

VITRINE 1 - ADMINISTRATION – REGLEMENTATION

- Certificat de décès l'hôpital de Thionville signé et scellé aux armes de De Vallecour commissariat des guerres février 1776
- Billet de sortie de l'hôpital d'Angers An II
- Brevet de pension 1780, signé Louis XVI pour l'intendant de la généralité de Caen, Charles François Hyacinthe Esmangar
- Loi sur la nouvelle organisation des commissaires des guerres en 1792
- Circulaire de l'inspecteur général des équipages et des transports des vivres Texier au citoyen Blanchet chef de division chargé du service des équipages et vivres Italie An V
- Instruction sur le service des subsistances militaires Milan 1er Prairial An VI
- Tracés de coupe (3 volumes) – Pantalons, képis, calottes / Vestes, dolmans...

Ces documents administratifs ou réglementaires, portant sur la période de la fin de l'Ancien régime et de la révolution, illustrent l'étendue des attributions des commissaires des guerres. Placés au plus près des troupes, ils sont responsables de l'administration, des subsistances, de

l'habillement et des approvisionnements en général. C'est à ce titre qu'ils ont autorité sur le service des équipages qui assure le transport.

Ils ont également autorité sur les hôpitaux militaires. En tant qu'officiers publics, ils certifient tous les actes authentiques.

VITRINE 2 - HABILLEMENT – REGLEMENTATION, FOURNITURE

- **Décision du roi du 14 mai 1788 concernant l'uniforme des commissaires des guerres et des élèves**
- **Liste « armement des commissaires des guerres »**
- **Rapport sur l'habillement présenté au ministre directeur de l'administration de la guerre Jean François aimé Dejean 8 vendémiaire an XIV**
- **Loi du 7 août 1792 relative aux prisonniers de guerre**
- **Tracé de coupe des uniformes (2 volumes) Garde royale et armée de ligne**

La mise en place progressive d'une armée permanente relevant directement de l'État a nécessité de consacrer de plus en plus de moyens au domaine de l'habillement.

En amont, il s'agit d'abord de déterminer la composition et la description des tenues. En aval, il s'agit ensuite de s'assurer de la bonne réalisation des uniformes et de leur distribution en temps et en heure aux troupes.

Les intendants et les commissaires interviennent dans toutes les étapes, financement, contractualisation, distribution, ainsi que les contrôles qui les accompagnent. Leur rôle n'est donc pas seulement administratif, mais aussi logistique dans la préparation des opérations. Assimilés aux officiers à la fin de l'ancien régime, les commissaires bénéficient comme eux de l'uniforme et de l'armement.

VITRINE 3 - OBJETS DE L'ARMEE DE L'AIR

- **Ordre du jour n°3 de 2003 – 50° anniversaire de l'école du commissariat de l'Air**
- **Poignard d'officier gravé de trois noms : N. Coltin, JL. Boué, L. Chaussebourg)**
- **Dessin humoristique « intégration des commissaires à l'Ecole de l'Air**
- **Médaille du commissariat de l'Air**
- **Note du 3 avril 1952 relative de l'EC Air à Aix en Provence**
- **Note du 27 janvier 1969 portant changement d'appellation de l'ECA**
- **Livre d'or de l'école du commissariat de l'Air**
- **Tableaux descriptifs des attributs de l'armée de l'Air 1927-1942**
- **Photographies N&B (3)**

VITRINE 4 - OBJETS DE MARINE

- **Ensemble surtout à roulis et ceinture guide-assiette**
- **Vaisselle et couverts pour équipage**
- **Coffre pour argenterie**

Chargé de l'administration des ports et des arsenaux, les commissaires de Marine ont eu d'emblée un rôle logistique important dans l'armement des navires. Le nombre relativement faible des arsenaux a ainsi permis d'harmoniser certains articles de vie courante en les adaptant aux conditions de navigation.

VITRINE 5 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – ANCIEN REGIME, REVOLUTION

- **Brevet de commissaire ordinaire des guerres signé de Louis XIII délivré à Michel Arnoul en 1621**

- **Lettre manuscrite de Le Tellier signée de Louis XIV exemptant le Sieur Le Vayer son lieutenant général au siège du présidial du Mans du logement des gens de guerre 1649.**
- **Certificat militaire signé De Vicq, conseiller du roi et commissaire ordinaire de ses guerres Verdun 6 septembre 1679**
- **Provision de commissaire ordinaire des guerres pour le sieur de Catus, signée de Louis XVI, du 18 décembre 1791**
- **Arrêté du 9 pluviôse an VIII relatif aux commissaires des guerres et des inspecteurs aux revues**
- **Registre des délibérations - décembre 1895-avril 1896**
- **Avis du Comité – octobre 1890-février 1891**
- **Tracé descriptif Habillement, équipement, harnachement – régiments de ligne 1828**

Deux de ces documents illustrent les modes de désignation et de nomination des commissaires. L'acte juridique de nomination est aujourd'hui porté par le journal officiel.

Avant la construction des casernes et pendant les campagnes ou les manœuvres, l'hébergement des troupes était supporté par les populations avec tous les désagréments que cette charge pouvait apporter, c'est pourquoi le privilège de l'exemption était particulièrement recherché.

Les commissaires étaient chargés d'organiser le logement des troupes, notamment par le recours aux réquisitions.

Ils peuvent toujours exercer ce droit lorsque les circonstances l'imposent avec celui rédiger les actes authentiques pour l'Etat.

VITRINE 6 - DIVERS OBJETS D'UNIFORME

- **Attribut de retroussis d'habit d'officier d'administration modèle du 8 octobre 1845**
- **Attribut de patte de collet de sous-officier élève de l'intendance, règlement du 5 avril 1859**
- **Boutons d'uniformes de la révolution et de l'Empire**
- **Paire d'épaulettes d'ouvriers militaire d'administration modèle 1852 Bicorne intendant général grande tenue 1931**
- **Paire d'épaulettes de dolman 1931**
- **Tracé descriptif Campement 1832 (1 volume)**
- **Montre de gousset (Intendant général ADRIAN)**

D'abord destiné à différencier les amis des ennemis sur le champ de bataille, l'uniforme affirme également la légitimité de son titulaire.

Au-delà de ces fonctions utilitaires, son aspect, sa richesse, sont aussi vecteur de prestige pour le souverain, l'état ou le porteur. Les attributs spécifiques, qui contredisent la notion même d'uniformité, demeurent indispensables et contribuent à assurer la cohésion et l'esprit de corps des unités.

La feuille d'acanthe, symbole des commissaires, apparaît sur les tenues dès le XVIII^e siècle. Dans le monde antique, elle figurait sur les insignes de l'élite intellectuelle et politique.

L'étoile apparaît en 1830 sur l'uniforme des ouvriers d'administration.

Attribut des éclaireurs, elle symbolise également la lumière qui transperce les ténèbres.

VITRINE 7 - OBJETS ILLUSTRATIFS PERIODE EMPIRE

- **Brevet de noblesse signé Napoléon avec grand sceau de l'Empire du Baron Du Bouchet**
- **Figurine cantinière et son âne**
- **Épée de commissaire an XII**
- **Figurine attelage Wurst et personnages**
- **Timbre humide de l'Intendant militaire T. de BLYES**
- **Sceau de l'Intendant militaire de l'armée du Rhin, 3^e Corps**

Jean-Baptiste Magloire MICHEL du BOUCHET, Baron de l'Empire par lettres patentes du 12 avril 1810,

Capitaine au régiment de Brie (1783), Lieutenant-colonel (1793), Comandant d'armes, député du Var au Corps Législatif (1811-1815), Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de St Louis, né le 29 avril 1747, décédé le 19 septembre 1827.

Blason : d'azur à la croix d'or, cantonné de quatre coquilles du même, au franc-quartier brochant des barons militaires.

Le ravitaillement des troupes en campagne a très longtemps été assuré par des entrepreneurs privés sous contrat, mais aussi par une multitude de petits commerçants et vivandières à la suite des troupes. Avec le début de la militarisation des services amorcée par Napoléon, apparaissent les premiers ouvriers spécialisés.

Le train des équipages était équipé de longs chariots de transport, surnommé « wurst » (c'est-à-dire saucisse) par les troupiers.

Les cantinières ont une place officielle et l'on dit que l'une d'entre elles a péri avec le dernier carré à Waterloo en criant « vive l'Empereur ».

Au XX^e siècle, le relais a été pris par les coopératives et les foyers militaires.

Drapeau de l'École du commissariat de l'armée de terre

Attribué à l'école en 1985, après la création du commissariat de l'armée de terre. L'école est l'héritière de l'école militaire d'administration qui avait reçu son drapeau en 1937. L'école reprend les missions de l'École militaire d'administration et de l'École supérieure de l'Intendance.

Drapeau de l'École militaire supérieure d'administration et de management

Créée en 2001, l'École militaire supérieure d'administration et de management assure l'ensemble des formations administratives de l'armée de terre, avec une forte ouverture sur le monde civil. L'école est fermée le 31 décembre 2009 au moment de la disparition du commissariat de l'armée de terre et de la création du commissariat des armées le 1er janvier 2010, la formation des commissaires des commissaires étant transitoirement assurée à Coëtquidan après cette date.

Fanion de l'École du commissariat de la Marine

Fanion du groupe des écoles du commissariat de la Marine

Fanion des écoles des officiers du commissariat de la Marine

Jusqu'à la création de l'école des commissaires des Armées, l'école des commissaires de la Marine est co-localisée avec l'École navale à Brest.

Intégrés à l'École de l'Air, les élèves commissaires de l'air ne disposaient pas d'emblème spécifique.

Tableau de *La Prise du château de Sainte-Anne à côté de Salins (Jura-Franche Comté) le 6 février 1668 par le Duc de Luxembourg*

Place forte avec une barbacane triangulaire qui protégeait l'entrée du château. Vue panoramique du camp français devant la ville de Besançon.

Rattachée aux Habsbourg, elle est conquise par Louis XIV dans le cadre de la guerre de Dévolution d'Espagne et reviendra dans l'escarcelle de la France avec le traité de Nimègue en 1678.

Ordre du jour du chef d'état-major des armées du 9 novembre 2013 portant création de l'école des commissaires des Armées

Plaque gravée des citations de l'école des commissaires de la Marine 1ère et 2ème guerres mondiales.

Les corps de commissaires des différentes armées ayant été fusionnés en 2012, la formation est désormais assurée par l'École des commissaires des armées à laquelle un drapeau a été attribué.

SOUS COMMISSAIRE DE LA MARINE

GRANDE TENUE – 1891

Depuis le premier empire, le commissariat, corps non combattant, porte l'argent comme métal, aucun accessoire d'épaule, et depuis la restauration, le chêne et la vigne comme attributs. En 1835, le statut militaire des commissaires de la Marine est affirmé comme égal à celui des officiers du Corps royal, alors que les intendants demeurent considérés comme des fonctionnaires militaires jusqu'à l'après-guerre. Depuis 1847, le deuxième grade de la hiérarchie a l'appellation de sous-commissaire, entre l'aide-commissaire et le commissaire adjoint. La grande tenue comprend l'habit croisé, à parement et brodé au collet seulement pour le sous-commissaire, le pantalon à bandes et le bicorne à ganse. Mais cette épaule sans ornement est bien peu militaire, alors que toute l'armée en a : le 25 février 1889 est adoptée une patte d'épaule mobile, spécifique pour chaque corps d'officiers assimilés : elle porte avec l'ancre le feuillage caractéristique du corps, identique que soit le grade, mais encadré d'un guipé en cannetille et d'une baguette de 7 mm de large pour les officiers généraux, du guipé seul pour les officiers supérieurs, de la baguette seule pour les subalternes, le tout sur du tissu distinctif. Comme les commissaires sont assez distingués par le métal argent, leur broderie est sur drap de fond. Il est à noter que, si le règlement fixe toujours le drap bleu comme tissu de fond, les effets sont systématiquement faits en drap noir, selon la mode des notables de la belle époque. Pattes d'épaule, absence de velours et argent disparaîtront de la tenue des commissaires le 13 mai 1902 : place à l'épaulette, au velours brun loutre et à l'or partout.

CONCLUSION

La création d'un corps unique de commissaires, intégrant des officiers du corps administratif et technique des trois armées, du service de santé et de la DGA, marque une transition importante et en quelque sorte un retour au creuset initial.

En effet, l'administration militaire s'est progressivement développée avec la montée en puissance de l'Etat et l'augmentation des effectifs à soutenir. Les guerres napoléoniennes, les conflits du XIX^{ème} siècle et la constitution de l'empire colonial ont entraîné le développement de services administratifs spécifiquement dédiés à telle armée ou à tel service. Parallèlement le recours à l'entreprise a sensiblement diminué au profit de la régie. Cette organisation très centralisée et spécialisée, dont le symbole pourrait être la loi de 1882 pour l'armée de terre, a permis de faire face aux exigences énormes des conflits mondiaux et de la constitution de l'empire colonial.

Les nouvelles données géostratégiques, avec la fin de la guerre froide et le rôle accru des pays émergents, la généralisation des conflits asymétriques - sans négliger les contraintes économiques et budgétaires - obligent à revoir le modèle de défense. L'armée professionnelle est désormais plus ramassée, plus technique. La création du corps des commissaires des armées s'inscrit dans cette démarche.

Respectant les principes de la guerre – qui restent intangibles – énoncés par le maréchal FOCH : «économie des moyens, concentration des efforts et liberté d'action », le nouveau commissariat des armées alliant efficacité et efficience se doit de satisfaire les besoins des armées et services tout en préservant les ressources de l'état, ce qui est bien sa mission historique.

VITRINE BASSE BOULANGERIE DE CAMPAGNE

- **Maquette du four métallique démontable octogonal**
- **Documents divers**

AU MUR

Trois photographies : repas derrière les lignes 1914-1918, cuisine école de l'Air 1950 et revue de paquetage 1950

VITRINE BASSE CANTINE DE L'EMPEREUR

- **Maquette de la cuisine roulante de Napoléon 1er**

AU MUR

Mouchoir d'instruction militaire n°7 « Hygiène en campagne »

A TERRE

Moulin à café grand volant – Intendance 1948

VITRINE SUBSISTANCES

- **Mesure du calcul rapport pain volume poids**
- **Manuel du cuisinier militaire de J Laribe d'Arval - 1962**
- **Boulangerie militaire Alger - 1906**
- **Panière et paneton**
- **Pain de guerre**
- **Sac de Farine 4 kg – Indochine**



VITRINE UMBC

- **Gravure matériels et boulangerie de campagne système Gestrete - 1882**
- **Maquette four métallique démontable système Godelle - 1880**



La fourniture du pain, aliment principal de la population française pendant des siècles, a toujours été une des missions majeures du service des subsistances.

Préliminaire indispensable à l'engagement au combat, le ravitaillement des troupes a toujours été une préoccupation du commandement et de l'Etat. Si les troupes féodales, avec des engagements limités dans le temps et dans l'espace, menés par des nobles venant se mettre avec armes et bagages au service de leur suzerain, ne nécessitaient pas la mise en œuvre d'un service régulier de subsistance, les premières armées réglées l'ont rendue nécessaire, ne serait-ce que pour éviter les exactions auprès des populations amies.

La fourniture assurée du pain, du sel, du tabac, du vin a donc longtemps fait partie de la rétribution du soldat. Le prix de ces denrées de première nécessité a donc rapidement fait l'objet d'un retrait sur le montant de la solde pour être massifié et géré au niveau du corps de troupe. L'intendance ou le commissariat ont donc toujours eu la double mission de contrôler la régularité des opérations comptables et d'assurer une fourniture régulière des denrées, afin de limiter la dépendance des troupes vis-à-vis du marché ou des infrastructures.

Le pain, frais ou sec, est selon l'usage trempé dans la soupe pour être consommé. Sur les bâtiments, le pain « biscuit » est généralisé afin de favoriser sa conservation. On retrouve ce biscuit sous la forme de « pain de guerre » pour l'Armée de terre.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, les progrès industriels permettent la conception de fours de campagne transportables qui assure un approvisionnement plus régulier en pain frais.

Lors de la grande guerre, des boulangeries militaires industrielles sont installées en arrière des lignes, notamment dans les camps de Champagne. Des éléments de ces boulangeries sont encore visibles dans l'enceinte de l'établissement du commissariat des armées (ELOCA) de Châtres

Les retours d'expérience (RETEX) de première guerre du Golfe ont mis en évidence le besoin de moyens de soutien projetables adaptés à un engagement massif outre mer. De ce constat est né le concept du « module 150 », destiné à assurer l'autonomie d'une unité tactique de 150 hommes, soit une compagnie. Ce module 150 comprend : une remorque douche 8 cabines assurant sa propre production d'eau chaude (RD 3000), un élément tracté de cuisson (ETRAC), une laverie de campagne (UTLC avec lave linge et sèche linge). Ces équipements sont complétés par des conteneurs destinés au matériel de campement (tentes modulables, lits et mobilier de campagne). Aux modules 150 peuvent s'ajouter des matériels plus lourds servis par les spécialistes du régiment du soutien du combattant (RSC) de l'Armée de terre, ancienne formation du commissariat de l'Armée de terre, basé à Toulouse. Parmi ces matériels on trouve les « éléments lourds de cuisson » pour 500 hommes (ELC 500) et les unités mobiles de boulangeries de campagne UMBC (1000 hommes et 10 000 hommes), installés en conteneurs. Enfin, pour les petites unités isolées, il existe des modules « trente hommes » (remorque avec cuisson, lave linge et douche)

Les UMBC 10 000 viennent de disparaître pour ne conserver que des UMBC 1000, plus adaptées aux volumes actuels de projection.

Ces boulangeries de campagne ont permis d'assurer quotidiennement dans les Balkans, en Afghanistan ou en Afrique, l'approvisionnement en pain frais des unités françaises et étrangères engagées.



La fabrication du pain de guerre des rations est sous-traitée auprès d'industriels civils, avec une capacité permanente d'adaptation au goût des consommateurs. Ces biscuits sont assemblés avec les autres composants des rations de combat dans le centre de production d'Angers (ELOCA).

Le volume des matériels de projection et du stock de rations à entretenir par le service du commissariat des armées dans ses ELOCA est déterminé par les cibles capacitaires tirées du Livre blanc.

VITRINE BASSE MATERIELS DE CAMPAGNE MODULE 150 HOMMES

- **Maquette remorque douches (RD3000)**
- **Remorque cuisine (ETRAC)**
- **Remorque laverie (UTLC)**

AU MUR

Mouchoir d'instruction militaire « Réserves »

VITRINE BASSE RATIONS

- **Ration combat individuelle réchauffable**
- **Ration lyophilisée**
- **Ration d'urgence**
- **Ration de survie**

AU MUR

Mouchoir d'instruction militaire n° 8 « Revue de détail »

VITRINE SOLDE

(DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS)

- Rolle des monstres et revues passées à Vic le 28 janvier 1676
- Règlement concernant le décompte du soldat 1er janvier 1766
- Ordonnance pour augmenter la solde des lieutenants des compagnies de bas officiers et fusiliers de l'hôtel royal des Invalides 16 novembre 1793
- Livret de solde ouvert le 7 novembre 1950 au nom de Duchet
- Bulletin des lois n°122 sur la solde des troupes 23 floréal an V
- Carnet de prêt 1^{ère} escouade 89^{ème} RI 1906
-

Ces différents documents montrent la continuité des missions des commissaires dans le domaine de la solde et des droits individuels (réglementation, mise en œuvre et contrôle).



AU MUR

Mouchoir d'instruction militaire n° 5 « Artillerie »

VITRINE 9 : 1ERE ET 2NDE GUERRE MONDIALE

- Buste officier d'administration de 2^{ème} classe - 1916
- Intendant général tenue de campagne - 1940
- Plaque insignes de spécialité, armée de Libération - 1944
- Casque Adrian - 1926 - 33
- Réchaud collectif portatif à essence type CDF - 1952
- Moulin à café, type comptoir
- Boîte contenant des cachets identificateurs pour la réception des marchés de cuir
- Boîte de calcul de la solde 1939-1945
- Avis aux producteurs, commerçants et consommateurs de l'Intendance des FFI
- Appareils à poinçonner



INTENDANT GENERAL

Cet intendant général, à la veille de la seconde guerre mondiale, est dans une tenue qui est restée très proche de celle de la fin de la grande guerre, la différence étant évidemment l'adoption de la couleur kaki que l'on peut comparer avec le bleu horizon de la tenue d'officier d'intendance 1916.

Le casque ADRIAN a fait l'objet de plusieurs modifications techniques (modèles 1926 et 1933) : il est embouti d'une seule pièce au lieu d'un assemblage de trois pièces distinctes (calotte, visière et nuquière), les insignes d'armes et de spécialité sont réduits, la crête est conservée.

Il est accompagné d'objets liés au travail quotidien de l'administration militaire :

- Tampons de marquage des produits et échantillons dans le cadre de la réception des marchés de cuir.

Aujourd'hui, la passation de la quasi-totalité des marchés d'équipements, d'habillement et de vivres opérationnels est assurée par le Centre d'Expertise du Soutien du Combattant des Forces – CESCOF - (spécifications techniques, appel d'offres, attribution du marché, réception des articles, certification du service fait) avec les différents Etablissement logistique du Commissariat des Armées – ELOCA - en appui pour le stockage, l'entretien et la distribution. Les marchés de prestations de service relèvent pour leur part de la responsabilité des Plateformes Achats Finances – PFAF - sous l'autorité du Centre d'Expertise du Soutien Général des Armées – CESGA -.

- Boite calculatrice de solde, qui par un ingénieux système de réglottes, curseurs et rouleaux mobiles permet de calculer les droits en fonction du grade et la situation de famille. On peut considérer ce calculateur comme l'ancêtre des dispositifs mécanographiques des années 50 puis des équipements électroniques qui sont mis en œuvre à la fin des années 60.

Le traitement des droits individuels en Interarmées est une des missions particulièrement importantes qui incombent au service du commissariat des armées (SCA). Elle est assurée par le service ministériel des droits individuels (SMODI) au niveau central, la mise en œuvre étant menée par des établissements spécialisés : centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement (CAMID), service exécutant de la solde unique (SESU), centre interarmées de la solde (CIAS) et l'établissement d'édition, d'impression et d'archivage du commissariat des armées (EDIACA).

Les autres objets exposés illustrent le rôle du commissariat dans la satisfaction des besoins quotidiens du combattant : subsistances, campement...

AU MUR

Affiche Appel du 18 juin (reproduction)

VITRINE 9 : PERIODE CONTEMPORAINE



TENUES BARIOLEES

« Zone désertique »

« Centre Europe »

1991 - 1992

Le camouflage répond à des principes bien connus de modification des perceptions : « déstructurer » pour l'œil et le cerveau, la forme d'un objet afin de le rendre moins identifiable, d'une part, et intégrer cet objet dans son environnement, d'autre part.

Il s'agit donc de jouer sur la forme, la taille et la couleur des taches, le cerveau ayant tendance à « fondre » les formes et les couleurs avec l'augmentation de la distance de perception. Malheureusement, il n'existe pas encore de bariolage « universel ».

Comme tout uniforme, la tenue de combat a également un rôle d'identification ami/ennemi.

Ayant connu ses balbutiements lors de la première guerre mondiale, le principe du tissu bariolé pour les tenues de combat a systématiquement été mis en œuvre par les belligérants allemands, britanniques et américains lors du deuxième conflit mondial.

A l'issue de la guerre, l'Armée de terre a pour sa part adopté en 1947 un motif de bariolage spécifique aux unités parachutistes qui connaîtra une très grande notoriété suite aux guerres de décolonisation en Indochine et en Algérie. Peu de temps après la fin de la guerre d'Algérie, les tenues bariolées ont été abandonnées. Toute l'Armée de terre doit dorénavant porter la tenue kaki puis « vert OTAN ». Toutefois, certaines unités (Légion, Troupes de Marine, forces spéciales notamment) continueront porter outre-mer la fameuse tenue « léopard ».

Lors de la première guerre du Golfe, l'armée française, ayant abandonné depuis longtemps ses tenues de combat adaptées à l'environnement désertique, a dû faire réaliser des tenues spécifiques dont le motif s'est montré particulièrement efficace comparé à celui des autres forces (à la fin de la guerre, les forces américaines choisiront un nouveau motif, plus proche du français).

Dans la foulée, l'engagement en Ex-Yougoslavie a motivé l'adoption du bariolage « centre Europe », pour répondre à des besoins opérationnels ainsi qu'à une forte attente des unités pour des raisons psychologiques, le coloris vert OTAN étant jugé désuet et moins efficace.

En Afghanistan, ce motif a été confronté à des concepts plus récents (pixellisation des taches de couleurs en particulier). Une évaluation menée conjointement par la section technique de l'Armée de terre (STAT) et le CESCOF en 2011 a démontré que ce procédé n'apportait pas d'amélioration significative. De plus, les RETEX ont également mis en évidence l'efficacité du bariolage actuel dans un environnement rocailleux.

La confection de tissus bariolés répond à des exigences techniques très strictes : résistance mécanique du tissu, persistance des teintures au lavage, colorimétrie, réflectance infrarouge, traitement antimoustique, résistance au feu, imperméabilité, etc. chaque spécification pouvant avoir un impact sur les autres.

Afin de disposer d'éléments objectifs, le SCA dispose, au sein de l'ELOCA d'Angers, d'un laboratoire spécialisé qui joue un rôle important dans la spécification des normes techniques et l'évaluation des produits proposés par les industriels.

Concernant la tenue de sortie, depuis la dernière guerre, la tenue des commissaires est identique à celle des autres officiers des armées concernées. La différence se fait par les attributs (pattes de cols, épaulettes, képi, métal des boutons et des galons. En 1990, pour la tenue terre de France, conçue pour réduire les coûts de réalisation, les attributs distinctifs ne sont plus réalisés en tissu brodés et cousus mais par des écussons métalliques fixés par des épinglettes. Les épaulettes sont remplacées par des fourreaux souples, bleu foncé pour les commissaires, bleu foncé ou gris cendré pour les officiers du corps technique et administratif et les sous-officiers du commissariat.

Les commissaires des armées portent depuis le 1^{er} janvier 2013 la tenue interarmées bleu marine, avec deux rangées de quatre boutons et la casquette blanche, avec les attributs spécifiques (insigne interarmées broché de l'étoile de l'administration entouré de feuilles d'acanthe.

AU MUR

Neuf illustrations « Aérostation militaire et armée de l'Air (reproduction)
Photographie école de l'Air après-guerre 1946

VITRINE TABLE : EVOLUTION DE LA CHAUSSURE MILITAIRE ET INTENDANCE AUX FFA



- Paire de brodequins de marche Mle 1912, 1917 modifié, 1952, 1960
- Paire de chaussures de Brousse Mle 1954
- Paire de chaussons de Bivouac Mle 1955
- Ordre du jour de l'Armée signée Général de Lattre
- Registre d'ordre de la direction de l'Intendance des TOA
- Paquet de cigarettes Eléphant, Nordland
- Brouillard JMO de la direction de l'Intendance de l'armée B
- Médaille commémorative présence du Commissariat à Berlin

AU MUR

Huit gouaches illustration de la carrière d'un commissaire de la Marine (reproduction, 4014 002 0002)

BUREAU DU DIRECTEUR

Affiche allégorique à la gloire de l'armée Française
Statuette en bronze représentant un sauvage à l'affut

SALLE D'HONNEUR

VITRINE 1 - ADMINISTRATION – REGLEMENTATION

- Certificat de décès l'hôpital de Thionville signé et scellé aux armes de De Vallecour commissariat des guerres février 1776
- Billet de sortie de l'hôpital d'Angers An II
- Brevet de pension 1780, signé Louis XVI pour l'intendant de la généralité de Caen, Charles François Hyacinthe Esmangar

- **Loi sur la nouvelle organisation des commissaires des guerres en 1792**
- **Circulaire de l'inspecteur général des équipages et des transports des vivres Texier au citoyen Blanchet chef de division chargé du service des équipages et vivres Italie An V**
- **Instruction sur le service des subsistances militaires Milan 1er Prairial An VI**
- **Tracés de coupe (3 volumes) – Pantalons, képis, calottes / Vestes, dolmans...**

Ces documents administratifs ou réglementaires, portant sur la période de la fin de l'Ancien régime et de la révolution, illustrent l'étendue des attributions des commissaires des guerres. Placés au plus près des troupes, ils sont responsables de l'administration, des subsistances, de l'habillement et des approvisionnements en général. C'est à ce titre qu'ils ont autorité sur le service des équipages qui assure le transport.

Ils ont également autorité sur les hôpitaux militaires. En tant qu'officiers publics, ils certifient tous les actes authentiques.

VITRINE 2 - HABILLEMENT – REGLEMENTATION, FOURNITURE

- **Décision du roi du 14 mai 1788 concernant l'uniforme des commissaires des guerres et des élèves**
- **Liste « armement des commissaires des guerres »**
- **Rapport sur l'habillement présenté au ministre directeur de l'administration de la guerre Jean François aimé Dejean 8 vendémiaire an XIV**
- **Loi du 7 août 1792 relative aux prisonniers de guerre**
- **Tracé de coupe des uniformes (2 volumes) Garde royale et armée de ligne**

La mise en place progressive d'une armée permanente relevant directement de l'État a nécessité de consacrer de plus en plus de moyens au domaine de l'habillement.

En amont, il s'agit d'abord de déterminer la composition et la description des tenues. En aval, il s'agit ensuite de s'assurer de la bonne réalisation des uniformes et de leur distribution en temps et en heure aux troupes.

Les intendants et les commissaires interviennent dans toutes les étapes, financement, contractualisation, distribution, ainsi que les contrôles qui les accompagnent. Leur rôle n'est donc pas seulement administratif, mais aussi logistique dans la préparation des opérations. Assimilés aux officiers à la fin de l'ancien régime, les commissaires bénéficient comme eux de l'uniforme et de l'armement.

VITRINE 3 - OBJETS DE L'ARMEE DE L'AIR

- **Ordre du jour n°3 de 2003 – 50° anniversaire de l'école du commissariat de l'Air**
- **Poignard d'officier gravé de trois noms : N. Coltin, JL. Boué, L. Chaussebourg)**
- **Dessin humoristique « intégration des commissaires à l'Ecole de l'Air**
- **Médaille du commissariat de l'Air**
- **Note du 3 avril 1952 relative de l'EC Air à Aix en Provence**
- **Note du 27 janvier 1969 portant changement d'appellation de l'ECA**
- **Livre d'or de l'école du commissariat de l'Air**
- **Tableaux descriptifs des attributs de l'armée de l'Air 1927-1942**
- **Photographies N&B (3)**

VITRINE 4 - OBJETS DE MARINE

- **Ensemble surtout à roulis et ceinture guide-assiette**
- **Vaisselle et couverts pour équipage**
- **Coffre pour argenterie**

Chargé de l'administration des ports et des arsenaux, les commissaires de Marine ont eu d'emblée un rôle logistique important dans l'armement des navires. Le nombre relativement faible des arsenaux a ainsi permis d'harmoniser certains articles de vie courante en les adaptant aux conditions de navigation.

VITRINE 5 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – ANCIEN REGIME, REVOLUTION

- **Brevet de commissaire ordinaire des guerres signé de Louis XIII délivré à Michel Arnoul en 1621**
- **Lettre manuscrite de Le Tellier signée de Louis XIV exemptant le Sieur Le Vayer son lieutenant général au siège du présidial du Mans du logement des gens de guerre 1649.**
- **Certificat militaire signé De Vicq, conseiller du roi et commissaire ordinaire de ses guerres Verdun 6 septembre 1679**
- **Provision de commissaire ordinaire des guerres pour le sieur de Catus, signée de Louis XVI, du 18 décembre 1791**
- **Arrêté du 9 pluviôse an VIII relatif aux commissaires des guerres et des inspecteurs aux revues**
- **Registre des délibérations - décembre 1895-avril 1896**
- **Avis du Comité – octobre 1890-février 1891**
- **Tracé descriptif Habillement, équipement, harnachement – régiments de ligne 1828**

Deux de ces documents illustrent les modes de désignation et de nomination des commissaires. L'acte juridique de nomination est aujourd'hui porté par le journal officiel.

Avant la construction des casernes et pendant les campagnes ou les manœuvres, l'hébergement des troupes était supporté par les populations avec tous les désagréments que cette charge pouvait apporter, c'est pourquoi le privilège de l'exemption était particulièrement recherché.

Les commissaires étaient chargés d'organiser le logement des troupes, notamment par le recours aux réquisitions.

Ils peuvent toujours exercer ce droit lorsque les circonstances l'imposent avec celui rédiger les actes authentiques pour l'Etat.

VITRINE 6 - DIVERS OBJETS D'UNIFORME

- **Attribut de retroussis d'habit d'officier d'administration modèle du 8 octobre 1845**
- **Attribut de patte de collet de sous-officier élève de l'intendance, règlement du 5 avril 1859**
- **Boutons d'uniformes de la révolution et de l'Empire**
- **Paire d'épaulettes d'ouvriers militaire d'administration modèle 1852 Bicorne intendant général grande tenue 1931**
- **Paire d'épaulettes de dolman 1931**
- **Tracé descriptif Campement 1832 (1 volume)**
- **Montre de gousset (Intendant général ADRIAN)**

D'abord destiné à différencier les amis des ennemis sur le champ de bataille, l'uniforme affirme également la légitimité de son titulaire.

Au-delà de ces fonctions utilitaires, son aspect, sa richesse, sont aussi vecteur de prestige pour le souverain, l'état ou le porteur. Les attributs spécifiques, qui contredisent la notion même d'uniformité, demeurent indispensables et contribuent à assurer la cohésion et l'esprit de corps des unités.

La feuille d'acanthe, symbole des commissaires, apparaît sur les tenues dès le XVIII^e siècle. Dans le monde antique, elle figurait sur les insignes de l'élite intellectuelle et politique.

L'étoile apparaît en 1830 sur l'uniforme des ouvriers d'administration.

Attribut des éclaireurs, elle symbolise également la lumière qui transperce les ténèbres.

VITRINE 7 - OBJETS ILLUSTRATIFS PERIODE EMPIRE

- **Brevet de noblesse signé Napoléon avec grand sceau de l'Empire du Baron Du Bouchet**
- **Figurine cantinière et son âne**
- **Épée de commissaire an XII**
- **Figurine attelage Wurst et personnages**
- **Timbre humide de l'Intendant militaire T. de BLYES**
- **Sceau de l'Intendant militaire de l'armée du Rhin, 3^o Corps**

Jean-Baptiste Magloire MICHEL du BOUCHET, Baron de l'Empire par lettres patentes du 12 avril 1810,

Capitaine au régiment de Brie (1783), Lieutenant-colonel (1793), Comandant d'armes, député du Var au Corps Législatif (1811-1815), Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de St Louis, né le 29 avril 1747, décédé le 19 septembre 1827.

Blason : d'azur à la croix d'or, cantonné de quatre coquilles du même, au franc-quartier brochant des barons militaires.

Le ravitaillement des troupes en campagne a très longtemps été assuré par des entrepreneurs privés sous contrat, mais aussi par une multitude de petits commerçants et vivandières à la suite des troupes. Avec le début de la militarisation des services amorcée par Napoléon, apparaissent les premiers ouvriers spécialisés.

Le train des équipages était équipé de longs chariots de transport, surnommé « wurst » (c'est-à-dire saucisse) par les troupiers.

Les cantinières ont une place officielle et l'on dit que l'une d'entre elles a péri avec le dernier carré à Waterloo en criant « vive l'Empereur ».

Au XX^e siècle, le relais a été pris par les coopératives et les foyers militaires.

Drapeau de l'École du commissariat de l'armée de terre

Attribué à l'école en 1985, après la création du commissariat de l'armée de terre. L'école est l'héritière de l'école militaire d'administration qui avait reçu son drapeau en 1937. L'école reprend les missions de l'École militaire d'administration et de l'École supérieure de l'Intendance.

Drapeau de l'École militaire supérieure d'administration et de management

Créée en 2001, l'École militaire supérieure d'administration et de management assure l'ensemble des formations administratives de l'armée de terre, avec une forte ouverture sur le monde civil. L'école est fermée le 31 décembre 2009 au moment de la disparition du commissariat de l'armée de terre et de la création du commissariat des armées le 1er janvier 2010, la formation des commissaires des commissaires étant transitoirement assurée à Coëtquidan après cette date.

Fanion de l'École du commissariat de la Marine

Fanion du groupe des écoles du commissariat de la Marine

Fanion des écoles des officiers du commissariat de la Marine

Jusqu'à la création de l'école des commissaires des Armées, l'école des commissaires de la Marine est co-localisée avec l'École navale à Brest.

Intégrés à l'École de l'Air, les élèves commissaires de l'air ne disposaient pas d'emblème spécifique.

Tableau de *La Prise du château de Sainte-Anne à côté de Salins (Jura-Franche Comté) le 6 février 1668 par le Duc de Luxembourg*

Place forte avec une barbacane triangulaire qui protégeait l'entrée du château. Vue panoramique du camp français devant la ville de Besançon.

Rattachée aux Habsbourg, elle est conquise par Louis XIV dans le cadre de la guerre de Dévolution d'Espagne et reviendra dans l'escarcelle de la France avec le traité de Nimègue en 1678.

Ordre du jour du chef d'état-major des armées du 9 novembre 2013 portant création de l'école des commissaires des Armées

Plaque gravée des citations de l'école des commissaires de la Marine 1ère et 2ème guerres mondiales.

Les corps de commissaires des différentes armées ayant été fusionnés en 2012, la formation est désormais assurée par l'École des commissaires des armées à laquelle un drapeau a été attribué.

SOUS COMMISSAIRE DE LA MARINE

GRANDE TENUE – 1891

Depuis le premier empire, le commissariat, corps non combattant, porte l'argent comme métal, aucun accessoire d'épaule, et depuis la restauration, le chêne et la vigne comme attributs. En 1835, le statut militaire des commissaires de la Marine est affirmé comme égal à celui des officiers du Corps royal, alors que les intendants demeurent considérés comme des fonctionnaires militaires jusqu'à l'après-guerre. Depuis 1847, le deuxième grade de la hiérarchie a l'appellation de sous-commissaire, entre l'aide-commissaire et le commissaire adjoint. La grande tenue comprend l'habit croisé, à parement et brodé au collet seulement pour le sous-commissaire, le pantalon à bandes et le bicorne à ganse. Mais cette épaule sans ornement est bien peu militaire, alors que toute l'armée en a : le 25 février 1889 est adoptée une patte d'épaule mobile, spécifique pour chaque corps d'officiers assimilés : elle porte avec l'ancre le feuillage caractéristique du corps, identique que soit le grade, mais encadré d'un guipé en cannetille et d'une baguette de 7 mm de large pour les officiers généraux, du guipé seul pour les officiers supérieurs, de la baguette seule pour les subalternes, le tout sur du tissu distinctif. Comme les commissaires sont assez distingués par le métal argent, leur broderie est sur drap de fond. Il est à noter que, si le règlement fixe toujours le drap bleu comme tissu de fond, les effets sont systématiquement faits en drap noir, selon la mode des notables de la belle époque. Pattes d'épaule, absence de velours et argent disparaîtront de la tenue des commissaires le 13 mai 1902 : place à l'épaulette, au velours brun loutre et à l'or partout.

CONCLUSION

La création d'un corps unique de commissaires, intégrant des officiers du corps administratif et technique des trois armées, du service de santé et de la DGA, marque une transition importante et en quelque sorte un retour au creuset initial.

En effet, l'administration militaire s'est progressivement développée avec la montée en puissance de l'Etat et l'augmentation des effectifs à soutenir. Les guerres napoléoniennes, les conflits du XIX^{ème} siècle et la constitution de l'empire colonial ont entraîné le développement de services administratifs spécifiquement dédiés à telle armée ou à tel service. Parallèlement le recours à l'entreprise a sensiblement diminué au profit de la régie. Cette organisation très centralisée et spécialisée, dont le symbole pourrait être la loi de 1882 pour l'armée de terre, a permis de faire face aux exigences énormes des conflits mondiaux et de la constitution de l'empire colonial.

Les nouvelles données géostratégiques, avec la fin de la guerre froide et le rôle accru des pays émergents, la généralisation des conflits asymétriques - sans négliger les contraintes économiques et budgétaires - obligent à revoir le modèle de défense. L'armée professionnelle est désormais plus ramassée, plus technique. La création du corps des commissaires des armées s'inscrit dans cette démarche.

Respectant les principes de la guerre – qui restent intangibles – énoncés par le maréchal FOCH : «économie des moyens, concentration des efforts et liberté d'action », le nouveau commissariat des armées alliant efficacité et efficience se doit de satisfaire les besoins des armées et services tout en préservant les ressources de l'état, ce qui est bien sa mission historique.

